



Départ location préavis 3 mois

Par **ninotchkaa**, le **20/06/2012** à **17:54**

Bonjour,

J'ai envoyé un courrier avec accusé de réception le 26 avril 2012 pour quitter mon logement 3 mois après (fin juillet).

Selon l'accusé de réception le courrier a été présenté le 30 avril et distribué le 21 mai.

Ma régie immobilière a décidé de prendre comme date le 21 mai 2012 pour un départ le 21 aout?

Ils ont mis un mois à retirer le courrier. Sont il dans leur droit? quelle est la date de référence?

Je vous remercie de votre attention,

ninotchkaa

Par **cocotte1003**, le **20/06/2012** à **21:11**

Bonjour, effectivement le préavis commence lorsque la lettre est retirée ou le premier passage de l'huissier, votre préavis commence donc bien le 21 mai. Regardez au dos de votre bail cela est inscrit et vous l'avez donc signé, cordialement